A PROPOS DE LA GREVE DE L'USINE A GAZ. — Une réponse des manouvriers de la Maison du Peuple. — Une affiche a été apposée en ville, jeudi dans la journée, pour mettre en garde la population ouvrière de Tourcoing, contre les calomnies de l'Administration Municipale, au sujet de la grève de l'usine à gaz. En voici le texte à titre de document :

M. Dron dit, d'après sa circulaire, que les ouvriers de l'usine à gaz n'ont rien réclamé et qu'il suffit de demander pour obtenir, c'est faux et archifaux ; ils ont réclamé, mais l'autocrate directeur comme son premier maître M. Dron, par leur autorité les ont provoqués et renvoyés. M. Dron leur reproche également de s'être rendus à la Maison du Peuple plutôt que d'aller en face de l'usine dans un estaminet où il y avait une salle. Eh bien ! M. le Maire, ils ont en parfaitement raison, parce que à la Maison du Peuple ils sont à l'abri des mouchards et des faux rapporteurs que vous auriez pu lancer continuellement dans leurs rangs.

M. Dron dit que nous sommes les manouvriers de la Maison du Peuple. Oui, nous sommes les manouvriers et mieux encore, les mandatés des ouvriers parce que la majeure partie sont syndiqués et c'est notre devoir de les aider, et d'empêcher par tous les moyens possibles qu'ils soient réduits à néant. Comme vous l'avez fait dans votre réunion du Conseil de 22 décembre, c'est pourquoi je me suis présenté le vendredi 29 décembre avec une délégation des ouvriers à l'Administration afin de demander à ces messieurs ce qu'ils comptaient faire avec leur ancien personnel, et si vraiment ils auraient fait une distinction entre les grévistes et les nouveaux inscrits. L'Administration n'a pas daigné nous recevoir, elle a délégué M. Villerval, secrétaire, pour dire qu'il n'y a plus lieu de discuter, et que les ouvriers n'avaient plus qu'à se faire inscrire au bureau, que le directeur embaucherait au fur et à mesure des besoins. Voilà la splendide et magnifique réponse de ces messieurs.

Ainsi donc ces ouvriers qui ont eu le courage de réclamer une augmentation de salaire sont condamnés à traîner le pavé, crever de faim, eux, leurs femmes et leurs enfants, pendant cet hiver qui sera très rigoureux, pour le seul crime d'avoir fait grève pour avoir un peu plus de mieux-être et ces messieurs ont reconnu eux-mêmes que ce n'était pas gagner assez pour le travail qu'ils fournissaient. Voilà une vérité qu'ils ne nieront pas !!

C'est pourquoi nous, les manouvriers de la Maison du Peuple, nous protestons contre cette scandaleuse attitude (ce qu'aucun patron de l'industrie privée n'aurait fait) donner cinq francs à ceux qui ont eu la lâcheté de trahir leurs frères de misère et laisser sur le pavé ceux qui se sont sacrifiés pour obtenir un peu de bien-être, c'est-à-dire vivre en travaillant et ne pas devoir aller chercher le complément de leur semaine au Bureau de bienfaisance qui sont les mêmes finances de la ville. C'est pourquoi la classe ouvrière de Tourcoing saura manifester hautement son indignation à la majorité du Conseil municipal, à son état-major et à son maître redoutable, ainsi qu'à ces traîtres de la nuance à la Biétry et à Briand la Jaunisse.

Pour les manouvriers de la Maison du Peuple :

René Dentombes.

LE FEU DANS UNE FILATURE. — Un commencement d'incendie qui aurait pu prendre des proportions considérables sans la rapidité des secours, s'est produit jeudi, dans la matinée, dans l'importante établissement de M. Alphonse Pollet, filateur, rue de Bradford.

Vers 9 heures, peu de temps après le déjeuner, le personnel de l'usine était en plein travail, quand le cri d'alarme « au feu ! » se répercuta dans la salle des cardes, au rez-de-chaussée. L'incendie s'était communiqué dans un métier et en un clin d'œil, avait embrasé toutes les matières textiles. Les ouvriers qui avaient conservé leur sang froid, n'étaient mis en devoir d'organiser les secours.

Néanmoins, dès le premier moment de panique, on avait fait prévenir les pompiers par téléphone. Les braves sauveteurs n'avaient pas perdu de temps ; au premier appel, ils étaient rendus sur les lieux du sinistre. Par bonheur, leur intervention fut inutile, le personnel ayant eu raison de l'incendie avec le matériel installé dans l'usine en cas d'alerte. Cependant, les dégâts causés tant par l'eau que par le feu sont assez importants. La carde peut être considérée comme totalement perdue. On estimerait donc les pertes de 7 à 8.000 francs. Il y a, du reste, assurance à plusieurs compagnies.

Quant à la cause, elle est inconnue ; il y a lieu de l'attribuer à l'échauffement du mécanisme. La police a ouvert une enquête.

L'ECHELLE FATALE. — Un manœuvre, M. Alfred Liétard, âgé de 35 ans, demeurant rue de Tunis, travaillant pour le compte de M. Jean Delahousse, constructeur, rue Verte, dans l'usine de MM. Tiberghien frères, rue de Paris, était monté sur une échelle quand par suite d'une fausse manœuvre, il perdit l'équilibre et tomba dans le vide. Dans cette chute, l'ouvrier s'est fracturé le péroné droit. M. le docteur Vermersch lui a ordonné un repos de trois semaines.

ARRESTATION D'UN ESCROC. — Dans la soirée de mercredi, les agents de police Florin et Olivier étaient de service dans le quartier du Sacré-Cœur, quand ils aperçurent deux individus assez correctement vêtus qui allaient sonner aux portes des habitations du boulevard Gambetta, des rues Monthyon et adjacentes. A la vue des agents, les deux individus prirent tout à coup la fuite. L'agent Florin réussit à arrêter l'un des fugitifs. Conduit devant M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement, le prisonnier déclara se nommer Firmin Cuvillier, âgé de 26 ans, né à Rucquinghem, ajusteur, demeurant en garni, au cabaret Vilain, rue de la Barbe-d'Or, 28, à Roubaix. Il était porteur d'une somme de 36 sous. Cuvillier a avoué avoir quêté en compagnie de son compagnon en fuite, dans les maisons des rues Monthyon, de la Ferme, etc., en usurpant le titre d'ébouteur de la ville. Il prétend ne pas connaître l'individu qui l'accompagnait. L'escroc a été déféré au parquet jeudi dans la journée.

TOMBÉE DE SA CHAISE. — Dans l'atelier de M. Flament Courcelle, rue du Moulin-Fagot, une ouvrière, Mlle Jeanne Leclercq, âgée de 24 ans, demeurant rue Auber, a fait une chute en se retournant sur sa chaise. M. le docteur Defossez a constaté une entorse au pied gauche qui nécessitera un repos de doure jours.

UN ACCIDENT DANS UN CHANTIER. — L'accident s'est produit dans le chantier de M. Augustin Masquilier fils, au quai de Cherbourg. Un manœuvre, M. Gustave Dutholt, âgé de 31 ans, domicilié à Neuville, soulevait un engin quand par suite d'un faux mouvement il perdit l'équilibre et tomba à la renverse sur le sol. Il a été relevé avec une fracture de la douzième côte. M. le docteur Vienne lui a prescrit un repos d'un mois.

LES DOIGTS DANS LA PORTIÈRE D'UN WAGON. — Un domestique, M. J.-B. Lambert, âgé de 31 ans, domicilié à Roncq, au service de M. Liagre-Carette fils, rue de Lille, a eu les doigts index et annulaire gauches écrasés en voulant fermer la portière d'un wagon à la gare aux marchandises. M. le docteur Bertrand qui lui a donné ses soins a conclu à un repos de douze jours.

LA FRAUDE DES ALLUMETTES. — Les douaniers de la Marlière ont arrêté, mercredi dans la soirée, deux fraudeurs, Gérard Salembier, 14 ans, peintre, né et domicilié à Tourcoing, et Alexis Simon, 27 ans, mouleur, originaire de Jeumont, demeurant à Tourcoing, qui étaient nantis d'allumettes chimiques en bois.

Les deux fraudeurs ont été dirigés vers la maison d'arrêt de Lille dans la journée de jeudi.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine de M. Valentin Roussel fils, place Thiers, un débourreur, M. J.-B. Leignel, 67 ans, a été blessé au pouce droit en mettant une courroie sur une poulie. L'ongle du doigt a été arraché. M. le docteur Leduc a conclu à un repos de douze jours.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux Halles centrales, jeudi matin : choux-fleurs, 1500 kil. ; pommes, 500 k. ; beurre frais, 10 k. ; marée, 3.270 k. ; huîtres, 1.650.

HALLUIN

UNE PLAINTE EN ABUS DE CONFIANCE. — Le 23 novembre dernier, nous annoncions qu'une plainte avait été déposée par un sieur V..., contre un entrepreneur de déménagement, Richard C... Celui-ci ayant une créance contre M. V..., aurait, pour en assurer le recouvrement, retenu des meubles appartenant à M. V... et que celui-ci l'avait chargé de transporter.

Nous tenons à faire connaître à nos lecteurs que la plainte n'a pas eu de suites et que l'affaire s'est arrangée à l'amiable.

AUX DEUX RENARDS
FOURRURES Mme A. FOURNIER 30, rue Esquermoise, LILLE face la Mme MOREL-GOYET 836

LILLE

M. CRUPPI, MINISTRE DE LA JUSTICE, VISITE LA PRISON DE LOOS. — Après avoir déjeuné, jeudi matin, chez M. Allain, secrétaire général de la préfecture, M. Cruppi, ministre de la justice, qui fait actuellement un voyage d'études, s'est rendu à la prison de Loos.

Accompagné par MM. Allain et Dangeau, sous-chef de cabinet, il a visité d'abord la colonie Saint-Bernard, puis la maison centrale et enfin la prison cellulaire départementale.

Les Employés municipaux et les accidents du travail

Un ouvrier boueux au service de la commune de Rosendael (Nord), s'était fait une grave blessure en tombant du tombereau dans lequel il transportait les boues et immondices de la commune. Il invoqua le bénéfice de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail. Après une procédure qui a abouti à un pourvoi devant la Cour de cassation, la Chambre des requêtes vient de débouter l'ouvrier boueux, en décidant que lorsqu'un service municipal est organisé par la ville elle-même et fonctionne à ses risques et périls sans être une entreprise industrielle ou commerciale, les ouvriers employés dans ce service, victimes d'accident au cours de leur travail, ne sont pas protégés par la loi sur les accidents du travail.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 4 janvier
Présidence de M. Meusy, vice-président

Une vengeance. — Henri Lemahieu, 20 ans, mécanicien à Lys-lez-Lannoy, en voulait pour des raisons d'ordre intime à Henri Baudry, 21 ans, ouvrier agricole au Cohem, à Lys, qui l'avait remplacé dans les faveurs d'Eugénie Descamps, 21 ans, fileuse, rue de Leers, cour Lepers, au même lieu.

Le jour de l'an, Baudry qui se trouvait chez la demoiselle Descamps, fut demandé à la porte par Lemahieu qui, soi-disant, avait quelque chose d'urgent à lui dire.

Sans méfiance, Baudry parut, mais à peine était-il sur le seuil de la porte qu'il recevait de Lemahieu deux coups de couteau dont un au bras droit et l'autre à l'épaule.

Lemahieu, qui, les mains dans les poches avait un couteau ouvert tout préparé, est condamné à deux mois de prison pour sa brutale agression.

Bon gîte et le reste. — Réfugié chez Adolphe Rondelaere, cabaretier au hameau de la Martelotte, à Wattrelos, Gustave Caillet, 20 ans, ouvrier agricole, fit le 17 novembre, un paquet de ses hardes, y ajoutant une chemise et une paire de chaussettes appartenant au cabaretier et disparut, oubliant de régler les 18 francs qu'il devait. — 8 jours de prison avec sursis.

M. de Vertaillie. — On se souvient de l'aventure du directeur des « Annales Contemporaines » qui, à l'occasion de l'Exposition de Roubaix, avait en même temps qu'il célébrait dans son journal les louanges de plusieurs industriels, émis des timbres-souvenirs. La prévention lui reprochait de n'avoir pas restitué à son courtier, Gustave Polle, les 100 francs de cautionnement qu'il en avait reçus. Elle l'accusait également d'avoir commis un abus de confiance en conservant par devers lui le montant d'une traite par lui tirée sur la maison Vanackère, de Roubaix, traite qu'il avait escompté et dont il reçut le montant de son débiteur après le protêt.

A la suite des explications de Caillot Marie-séant, dit de Vertaillie, et de son défenseur, Me Balavoine, le Tribunal juge qu'il y a compte à faire entre Pollet et Caillot, qui, d'autre part, avait reçu de la maison Vanackère ce qui lui était dû sans avoir la mission de remettre les fonds à quiconque.

En conséquence, le Tribunal l'acquitte purement et simplement.

Affaires diverses. — Ému de la détresse de Charles Vanroey, 52 ans, menuisier, Jean Vigier, 57 ans, peintre, demeurant à Roubaix, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, l'avait recueilli chez lui, mais lors d'une absence, Vanroey disparut, emportant un pardessus, un pantalon et un réveil-matin appartenant à son bienfaiteur. — Un mois de prison à l'ingrat Vanroey.

— Profitant de ce qu'il n'y avait personne dans un estaminet du voisinage confié temporairement à la garde de Mlle Vancolen, 19 ans, domiciliée impasse Diderot, à Wasquehal, Pierre Ploum, 21 ans, fileur, se permit de coupables privautés. — 15 jours avec sursis.

— Bien que n'ayant que treize sous en poche, Pierre Dewaele, 38 ans, journalier à Wattrelos, accompagné de son camarade, Edouard Deruynck, se fit servir un repas de 2 fr. 80 chez M. Kimpe, cabaretier, 48, rue des Sept-Ponts, à Roubaix. Au moment du reglement, les deux compères simulèrent une querelle et Deruynck violenta le cabaretier. — 15 jours de prison pour filouterie à Dewaele et 6 jours pour coups à Deruynck.

— 6 jours à Pierre Vercammen, 33 ans, bateliér qui, le 11 novembre, au passage de l'écluse de Marcq, sur le canal de Roubaix, frappa l'éclusier Bureau qui, à son gré, ne se dépêchait pas suffisamment.

— 3 mois par défaut à Emélie Vandeveldé, femme Richard, pour avoir, à Tourcoing, subtilisé un poulet et un pigeon à l'étalage d'un marchand de volailles. Le poulet fut du reste retrouvé chez elle, dissimulé sous un poêle.

— Désireux d'augmenter ses bénéfices, Jean Lemaire, épicier à Fretin, avait mis un morceau de carton sous un des plateaux de sa balance. Surpris le 10 octobre, il est condamné à 50 fr. d'am. et à la confiscation de la balance.

— Acquitté, Narcisse Desruelle, 26 ans, menuisier à Wavrin, qu'un cultivateur du lieu accusait de lui avoir volé de la drèche de betteraves.

— 25 fr. avec sursis à Marie Debruyne, de Tourcoing, qui a transféré son débit de boissons du Moulin, 91, sans faire de nouvelle déclaration.

— Pour mendicité en réunion, à Roubaix, André Blin, spécialiste de ce délit, est condamné à 2 mois de prison ; son camarade Henri Testelin, qui l'accompagnait encourt deux jours. Condamnations par défaut.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 4 janvier 1912

Président : M. Mangot, juge de paix. — Ministère public : M. Lache, commissaire de police.

Les lois du travail. — Pour infractions diverses aux lois du travail, le Tribunal a prononcé les condamnations suivantes : 5 amendes de 2 fr. à M. Jos. Mestrollet, directeur de la Fonderie de la Fosse-aux-Chênes, rue Turgot, 115 ; 1 amende de 5 fr. à M. Hippolyte Liétard, directeur de l'usine de M. Louis Lepoutre, rue de Tourcoing, 122 ; 7 amendes de 2 fr. à M. Louis Delmasure, fabricant de sacs, rue de France, 26 ; 2 fr. à M. Henri Morel, retordeur, rue de la Rondelle ; 5 fr. à M. Emile Ducoulombier, négociant, rue Pellart.

Les bureaux de placement. — 2 fr. d'am. aux suivants : M. Eugène Delcroix, cabaretier, rue Daubenton, 61, pour tenue d'un bal sans autorisation, et L. Nollet, tenancier d'une épicerie-buvette qui a tenu des consommateurs jusqu'à 2 h. 1/2 du matin.

Chien hargneux. — 2 amendes de 2 fr. à J.-B. Diot, demeurant rue Daguesseau, fort Cavrois, qui a laissé divaguer un chien hargneux. Cet animal avait mordu la petite Rouvillain.

Voirie. — M. Henri Agache, architecte, rue Saint-Amand, est condamné à 2 fr. d'am. pour défaut de barricade à une construction, à l'angle des rues Lalande et Pierre-de-Roubaix.

Automobilistes en défaut. — Les suivants ont été condamnés à 2 fr. d'am. : M. Emile Simon, constructeur, rue d'Isly, pour défaut d'éclairage à l'arrière de son automobile ; M. Louis Desmarescaux, chauffeur à la Préfecture du Nord, pour avoir abandonné pendant neuf heures, et sans nécessité, son automobile, rue du Chemin-de-Fer ; MM. Alfred Plateau, raffineur, à Wasquehal, et Jules Desplanque, chauffeur, chez M. Vanoutryve, pour excès de vitesse.

Police du roulage. — 2 fr. à M. Arthur Marchal, domestique chez M. Pollet, industriel, à Tourcoing, qui conduisait un véhicule en tenant la gauche de la rue de la Gare ; deux amendes de 2 fr. à M. O. Desmet, pour abandon, sans nécessité, de sa voiture ; 3 amendes de 2 fr. à MM. Albert Dubois, cultivateur, à Wattrelos ; Clovis Bourgeois, camionneur à Lys ; Auguste Lépine, domestique chez MM. Dubois et Walbaum, qui ont entravé la circulation des tramways.

Pour infractions à la police du roulage sur diverses routes départementales, 2 fr. à MM. Polycarpe Vandemortel, « hostique, et Leblond-Delescluse, fabricant de tuiles, à Wervicq ; Arthur Denis, domestique chez M. Emile Degrave, fabricant de caoutchouc, rue du Tilleul ; Segot Léopold, domestique, et Pierre Masquilier, marchand de bière à Lille ; Auguste Hennebois et Julien Hennebois : Arthur Devolder, garcon brasseur à Lille.

Colporteurs en défaut. — Paul Lepers, marchand ambulant, rue du Chemin-de-Fer, 57, a été condamné à 1 fr. d'amende, pour avoir embarrassé, avec des marchandises, le trottoir de la rue de la Gare. — Même amende pour contravention commise à l'angle des rues de l'Epeule et des Arts à Jean Aubry, colporteur, rue de Latinov, cour Boyaval.

CONSEIL DE GUERRE DU 1er CORPS D'ARMÉE

Douze affaires ont été jugées jeudi 4 janvier, par le Conseil de guerre du 1er corps d'armée, séant à la Citadelle.

Il était présidé par M. le colonel de gendarmerie Battesti.

— Salain, cavalier de 2e cl. au 4e cuirassiers. Vol de 56 fr. au préjudice d'un camarade et menaces de mort envers un particulier. — Deux ans de prison.

— Billiot Charles, 2e canonnier conducteur au 41e régiment. — Un an de prison.

— Bodart Auguste, cuirassier de 2e classe au 4e régiment. — Un an de prison avec sursis.

— Un soldat du 43e d'infanterie, Désert Georges, s'est rendu coupable de vol, d'escroquerie et de tentative d'escroquerie. Désert, qui est bien noté, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Viennent plusieurs cas d'insoumission :

— Pierson Francois, jeune soldat de la classe 1910 du recrutement de Mézières.

L'inculpé s'est présenté à la gendarmerie la veille du jour où il devait être déclaré insoumis : les gendarmes lui dirent de revenir le lendemain, ce qu'il fit, mais il fut arrêté. En raison de ce fait il est acquitté.

— Vincent Alphonse, jeune soldat de la classe 1907, recrutement de Dunkerque. — Six mois de prison.

— Lepront-Ernest, réserviste classe 1902, recrutement du Mans. — Six mois de prison.

— Prévost-Joseph, réserviste classe 1901, recrutement de Cambrai. — Deux mois de prison avec sursis.

— Lefebvre Albert, réserviste classe 1906, recrutement du Mans. — Six mois de prison.

— Demaretz Auguste, territorial classe 1895, recrutement de Saint-Omer. — Deux mois de prison.

— Bigotière Antoine, territorial classe 1890, recrutement de Roanne. — Un mois de prison.

— Allegaert Pierre, territorial, classe 1894-1895, recrutement de Lille. — Un mois de prison avec sursis.

Convois Funèbres

Mademoiselle **Julie CERISIER**, membre de toutes les Confréries de la Paroisse, décédée subitement à Roubaix, le 3 janvier 1912, dans sa 72e année. Messe de Convoi, **vendredi 5 courant**, à **8 heures**. Service **Samedi 6 dudit mois**, à **9 h. 1/2**, en l'**église Saint-Jean-Baptiste**, sa paroisse. Vigiles, **Vendredi, à 5 heures**. Réunion au Presbytère, à 9 h. 1/2, Boulevard du Cateau, 4. Aussitôt après le Service funèbre, le corps sera transporté à Fournes-en-Weppes, pour y être inhumé. Un Service de 1re Classe aura lieu en l'église de Fournes, à l'arrivée du corps, l'après-midi à **2 h. 1/2**. Un Obit sera chanté à Fournes, le lundi 5 février, à 10 heures. 20560

Monsieur **Julien DEMAILLY**, Maître chaudronnier en fer, ancien combattant de 1870, décédé à Tourcoing, le 4 janvier, dans sa 65e année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels de 1re classe, le **Samedi 6 Janvier 1912**, à **10 heures**, église **Saint-Germain**, à **Mouvaux**. Vigiles le **même jour**, à **4 heures**. Assemblée rue de Roubaix, 147, Mouvaux. — Vous êtes également prié d'assister à l'Obit du Mois le **Lundi 5 Février 1912, à 10 heures**, en la même église. 609870

MARIAGES & FIANÇAILLES

— On annonce les fiançailles de Mlle Marie Jacquiot, de Malo-les-Bains, avec M. Maurice Desailly, notaire à Wail (Pas-de-Calais).

NÉCROLOGIE

— On annonce la mort, à La Madeleine-lez-Lille, de M. Louis Rienne, ingénieur des arts et métiers, directeur des ateliers Crépelle-Fontaine, décédé dans sa 59e année.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

THÉATRE DU FONTENOY

C'est dimanche prochain, 7 janvier, en matinée, à 2 h. 1/2 (bureaux ouverts à 1 heure) et en soirée, à 8 h. 1/2 (bureaux à 6 heures), que la Tournée Parny (dont on se rappelle certainement le passage à Roubaix, avec « Le Chemineau » et « L'Aventurière ») donnera deux représentations sensationnelles de « La Mort de Sherlock Holmes », pièce policière en 3 actes : 1er acte : L'homme de la cagoule ; 2e acte : Journée d'angoisse ; 3e acte : La main percée ; 4e acte : Partie de boxe ; 5e acte : L'heure fatale.

TOURCOING

Théâtre Municipal. — La Direction a décidé de donner encore trois représentations de « **La Veuve Joyeuse** », la célèbre operette de Franz Lehar, qui auront lieu demain samedi 6, dimanche 7 en soirée et lundi 8 janvier 1912, à 8 h. 1/2 du soir. Service de voitures assuré après le spectacle pour Roubaix.

Dimanche 7 janvier, grande matinée de gala à 2 h. : « **Faust** », avec le concours de Mme Walter-Villa. Au 3e tableau, le ballet de la Nuit du Walpurgis sera dansé par Mlle Technine, première danseuse étoile ; Mlle Sisty, première danseuse travestie, et les danses du corps de ballet. Orchestre complet dirigé par M. Louis Cazaux, premier chef.

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

— **Société des Concerts Symphoniques (20e année).** — Le concert d'abonnement aura lieu vendredi 5 janvier, à 8 h. 1/2, au Théâtre Municipal, avec le concours de Mlle Calvet, contralto, de l'Opéra ; M. J. Marnef, violoncelliste solo de l'Opéra et des Concerts Lamoureux ; M. P. Mauer, pianiste-accompagnateur. L'orchestre sous la direction du maître Auguste Dubois.

Voici le programme : 1. Ouverture de « La Vie pour le Tzar » (Glinka), par l'orchestre ; 2. « La Prise de Troie » (Air de Cassandre), Berlioz, par Mlle Calvet ; 3. « Concerto » (Saint-Saëns), par M. Jules Marnef ; 4. « Symphonie Inachevée » allegro (Schubert), par l'orchestre ; 5. « Symphonie Inachevée » andante (Schubert), par l'orchestre ; 6. « Chants Russes » (Lalo), a. « Confidence » ; b. « Marinette », par M. Jules Marnef ; 7. « Le Roi d'Ys » (Air de Margared), (Lalo), par Mlle Calvet ; 8. « Rédemption » (C. Franck), par l'orchestre.

LILLE

— **Salle de Spectacle.** — Samedi 6 : A 7 heures, « Les Deux Gosses », drame en 5 actes et 8 tableaux ; « Au Pays du Manneken-Pis », pièce bruxelloise en 3 actes.

— **Kursaal-Théâtre.** — Vendredi 5 : A 8 h. 1/2, « La Mascotte », operette en 3 actes.

Chronique de l'Enseignement

HEM

— **Les cours Jules-Ferry.** — Les cours Jules-Ferry, interrompus en raison des vacances du Nouvel-An, reprendront dès dimanche prochain. En voici le programme du 7 au 14 : Dimanche 7 : de 8 heures à 9 h. 1/2, cours d'hygiène et de topographie ; de 9 h. 1/2 à 11 heures, cours d'instruction militaire ; de 8 heures à midi 1/2, tir à la carabine ; Après-midi, patronage. — Mardi 9, mercredi 10 et vendredi 12 : de 7 h. 1/2 à 9 heures, cours de calcul français, instruction morale et civique ; — Mardi : de 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2, cours d'espéranto ; — Jeudi : de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2, gymnastique.

— **Dans le personnel enseignant.** — M. et Mme Doby, venant de Pérquencourt, sont nommés à Hem Centre, en remplacement de M. Appert et de Mme Dillies, nommées dans d'autres postes. — Mme Galbrin, en congé, est nommée à Hem-Trois-Baudets, où une classe supplémentaire s'ouvre.

NORD

LA DÉVOLUTION DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES. — Les biens ayant appartenu aux fabriques des églises de Bourbourg et Aibes (Nord) sont attribués au bureau de bienfaisance ou à la commune.

UNE DISPARITION A LOURCHES. — Le secrétaire-trésorier de la Société de secours mutuels des Mines de Douchy, le nommé Pourtois, mineur, a disparu, ainsi qu'une somme de 12.400 francs. La gendarmerie recherche M. Pourtois.

UNE MACHINE A VAPEUR EXPLOSE A FOURMIES. — Un cylindre de la machine à vapeur de l'Etablissement Caignet frères et Cie, filateurs, a fait explosion. Un ouvrier a été grièvement brûlé. 150 ouvriers sont réduits au chômage.

LES RESCAPÉS DU « VILLE DE CARTHAGE ». — Les « rescapés » du naufrage du vapeur dunkerquois « Ville-de-Carthage », abandonné en plein océan, à 140 milles des côtes françaises, sont arrivés à Bordeaux lundi, et ont pris le train pour Dunkerque où ils sont arrivés dans la soirée de mercredi.

LA FRAUDE EN AUTOMOBILE. — Une auto blindée et armée a passé à toute vitesse, à Wemmerscappel. Zuydpeene et Noordpeene, renversant tout ce qu'elle rencontrait. L'auto devait contenir de la contrebande.

PAS-DE-CALAIS

LA FIÈVRE TYPHOIDE DANS LE PAS-DE-CALAIS. — La fièvre typhoïde sévit dans la commune de Valhuon (arrondissement de St-Pol). L'épidémie atteint huit personnes. On signale déjà deux décès. Les mesures d'hygiène et de désinfection sont rigoureusement observées.

GRAVE ACCIDENT DE VOITURE PRES DE CALAIS. — M. Félix Robart, 20 ans, fils du maire de Frethun, revenait de la gare en voiture en compagnie de Mlles Robart et Decquoy, quand le cheval s'emballa, puis s'abattit. Tous trois furent précipités à terre, mais n'eurent que des contusions peu graves.

BELGIQUE

Les Grévistes du Borinage sont 30.000

LA SITUATION JEUDI. — UNE RÉUNION A HORNU

Mons, 4 janvier. — La grève des mineurs du Borinage a pris en peu de jours une extension si considérable que le chômage est maintenant pour ainsi dire général dans tous les charbonnages du bassin.

LA SITUATION JEUDI

Jeudi matin, la situation, quant au nombre de grévistes, était sensiblement la même que mercredi. Il y a cependant 200 chômeurs en plus pour la commune de Boussu.

A Flénu, où la grève reste complète, une délégation s'est rendue aujourd'hui auprès de la direction du charbonnage en vue d'obtenir, tout au moins, que la paie ait lieu tous les deux samedis et non de façon fixe les 7 et 22 de chaque mois.

De la réponse du patron dépendra la reprise du travail vendredi ou la continuation de la grève.

A Cuesmes, même situation que mercredi, mais il semble y avoir très peu d'entrain pour continuer le chômage ; on espère une transaction.

A Dour, on constate une très légère augmentation du nombre des grévistes.

Pour entraîner les ouvriers de Dour, jusqu'à ce moment réfractaires au chômage, dans le mouvement gréviste, un cortège de 800 mineurs est parti mercredi soir de Boussu pour Dour.

Ce but n'a pas été atteint. Aussi a-t-on décidé d'organiser jeudi soir, un nouveau cortège-manifestation et de donner des meetings dans la plupart des maisons du Peuple.

Tout est absolument calme.

UNE REUNION A HORNU
Une proposition transactionnelle

Jeudi soir a eu lieu, une grande réunion à la Maison du Peuple à Hornu, où s'étaient groupés les délégués de tous les syndicats du Borinage.

On a discuté une proposition formulée par plusieurs patrons et consistant à payer les salaires tous les deux samedis, au lieu des 7 et 22 de chaque mois. Une longue discussion s'est alors engagée à ce sujet et l'on a finalement décidé d'envoyer des délégués au Gouverneur du Hainaut, afin d'obtenir sa médiation auprès des patrons, pour que tous se rallient à cette proposition transactionnelle.

Entretemps, les délégués des syndicats du Borinage se reprendront avec leurs comités respectifs et les interrogeront sur le point de savoir si les ouvriers accepteraient ces conditions.

Une nouvelle réunion aura lieu samedi, à Hornu.

30.000 CHOMEURS

Mons, 4 janvier. — Il y a aujourd'hui plus de 30.000 mineurs grévistes dans le Borinage. Des manifestations ont eu lieu partout pour débaucher ceux qui continuent à travailler.

Grande manifestation religieuse à Bruxelles

Aujourd'hui, vendredi, de grandioses manifestations religieuses se dérouleront à la Basilique de Sainte-Gudule, à Bruxelles, à l'occasion de la consécration de l'année nouvelle au Sacré-Cœur. Elles auront lieu l'après-midi, à cinq heures, et le soir, à huit heures et demie. Elles seront présidées par Son Eminence, le cardinal Mercier. Le R. P. Thibaut, provincial belge de la Compagnie de Jésus, et le R. M. Rooses y feront des allocutions.

Création d'un Consulat général belge au Maroc

Bruxelles, 4 janvier. — Le marché marocain avant pris actuellement, grâce aux circonstances, une importance considérable, le gouvernement belge a estimé qu'il était désirable de créer, à côté de la légation belge à Tanger, un consulat général dont la mission consistera à étudier les affaires de différents gentes qui viendront à se présenter en ce pays.

Nous pouvons annoncer de source sûre que l'agent désigné pour ce poste sera M. A. Van Wincxtenhoven, directeur au ministère des affaires étrangères, et secrétaire du Conseil supérieur de l'industrie et du Congo. Ses remplaçants en Belgique ne sont pas encore désignés.

L'état de santé du Roi

Bruxelles, 4 janvier. — La santé du Roi va en s'améliorant de jour en jour.

VENGEANCE DE BRACONNIERS

UN ATTENTAT A LA DYNAMITE CONTRE UN GARDE FORESTIER

Enghien, 4 janvier. — Un odieux attentat a été commis, pendant la nuit dernière, contre la personne du garde forestier Algoet, à Haute-Croix. Algoet, qui est célibataire, habite avec sa mère veuve et sa sœur, une maisonnette installée à proximité du château de Haute-Croix, plus connu sous le nom de « Château dérisoire ». Il était chargé de la surveillance des bois de cette propriété, qui est importante.

Très redouté par les nombreux braconniers des environs, il s'était créé ainsi quelques ennemis. Ce matin, vers 2 heures, le garde forestier fut réveillé en sursaut par une formidable détonation. En même temps la porte d'entrée fut arrachée de ses gonds et jetée au loin. Tous les carreaux volèrent en éclats et la corniche de la maison fut arrachée.

C'était une bombe que des malfaiteurs avaient déposée sur le seuil de la porte de la maison et qui venait de faire explosion.

Le terrible engin doit avoir été assez volumineux, car deux barres de fer plates, qui provenaient de la bombe et qui avaient une longueur de plus de 25 centimètres ont été retrouvées ce matin à 30 mètres de la maison de M. Algoet. C'est un hasard que personne n'ait été blessé.

Le parquet de Bruxelles s'est rendu à Haute-Croix.

L'Attentat Anarchiste de Liége

UNE BOMBE DANS UN CINÉMA

REPRISE DE L'INSTRUCTION
UNE ARRESTATION A BRUXELLES

Bruxelles, 4 janvier. — Il y a quelques jours un particulier, de nationalité allemande, à l'aide d'une fausse lettre était parvenu à escroquer à Mme L..., rue Lebeau, une somme de cinquante francs. Plainte fut déposée entre les mains de l'officier de police Dupont de la première division. Celui-ci, au cours d'une minutieuse enquête, avait appris que l'escroc, un certain Alexandre B..., était un individu réputé des plus dangereux, était hébergé depuis trois jours par un homme se disant Américain — nommé Abraham W..., — et occupant une chambre garnie rue des Bouchers, depuis le 26 décembre.

Le soi-disant Américain avait déclaré à sa locataire principale, le surlendemain de son arrivée, qu'il faisait partie de la police londonienne, qu'il avait été envoyé en Belgique pour y rechercher les auteurs de multiples explosions de bombes, et notamment de celle qui avait fait tant de victimes au Wintergarten à Liége. Il ne possédait d'ailleurs pas le moindre bagage.

Ces jours derniers, vers 6 heures du soir, le commissaire adjoint Dupont, accompagné de deux agents spéciaux se rendit rue des Bouchers. Revolver au poing, l'officier de police et ses hommes se jetèrent sur l'escroc qui se trouvait en compagnie du pseudo policier anglais.

Après avoir été soigneusement fouillés, tous deux furent conduits au commissariat de la rue de la Régence. Dans les deux valises que possédait l'escroc, l'officier de police découvrit, entre autres objets compromettants, une nombreuse correspondance ayant trait à la fabrication des bombes. L'une des lettres menaçait certaine personne d'une bombe si une somme de mille marks n'était pas déposée à un endroit désigné.

Interrogé, l'« Américain » déclara que celui auquel il accordait l'hospitalité depuis trois nuits, et qui lui avait affirmé venir de Liége, lui avait avoué qu'il connaissait les auteurs de l'explosion du Wintergarten. A son tour, l'escroc à la fausse lettre se prétendant ouvrier monteur électricien, reconnut avoir tenu les propos que lui attribuait son compagnon.

Alexandre B..., signalé par la police anversoise du chef d'escroqueries a été écroué à la disposition du parquet, qui attache une grande importance à son arrestation.

L'enquête est menée dans le plus grand secret. Le parquet de Liége qui avait été avisé, est arrivé au Palais de Bruxelles, et a longuement interrogé le détenu.

Abraham W... qui avait été laissé en liberté provisoire a quitté la chambre qu'il occupait rue des Bouchers en déclarant qu'il se rendait en mission à Anvers. Depuis il n'a plus été revu.

Il est recherché.

Un crime mystérieux à Monceau-sur-Sambre

Mercredi à 11 heures 30, Augustine Debauche, qui tient une maison de logement, « Le Café Namurois » à Monceau-sur-Sambre, ameuta ses voisins en annonçant qu'un de ses pensionnaires s'était suicidé.

Dans son estaminet, on trouva Philippe Leclercq, d'origine française, âgé de 44 ans, assis sur une chaise, inanimé, le corps appuyé contre une table.

Un médecin visita le cadavre et releva un coup de couteau à la poitrine. Le praticien estime que Leclercq n'a pu se frapper lui-même.

Augustine Debauche renouvela sa déclaration au parquet qui s'est rendu sur les lieux à 4 heures. Il résulte de l'enquête qu'un logeur, dont on ignore encore le nom, a quitté « Le Café Namurois » en courant. On le recherche.

BRUXELLES

La charité du nègre mal récompensée

Sévère condamnation d'un Allemand

Un Allemand, qu'un Congolais, résidant depuis quelque temps à Bruxelles, hébergeait et nourrissait, en attendant qu'il trouva un emploi, quittait dernièrement furtivement le domicile de son bienfaiteur en emportant son pardessus et ses vêtements.

Arrêté peu d'heures après, le Teuton,